



PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, pour une réunion ordinaire, le mardi 15 novembre 2022 à 20h30, sous la présidence de Monsieur SIMON Nicolas.

Etaient Présents : M. SIMON Nicolas, Mme SIMON Danielle, M. LEBRET Pascal, M. CAILLOT Christian, Mme CATHERINE (YGER) Valérie, M. DHIVERT Daniel, Mme GALINHO DA SILVA Corine, Mme THEVENIN Danièle, M. GARREAU Gérard, M. AVENEL Guillaume, Mme GIRARD Fanny,

Absents excusés : Mme RETOUT-RIPOLL Isabelle, Mme JOUAN Leslie, Mme GABRIEL Marie-Laure

Absent : M. BEQUET Ludovic

Secrétaire de Séance : Mme GIRARD Fanny

Mme JOUAN Leslie a donné pouvoir à M. AVENEL Guillaume

Mme RETOUT-RIPOLL a donné procuration à M. CAILLOT Christian

Mme GABRIEL Marie-Laure a donné procuration à Mme SIMON Danielle

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Compte-rendu de la précédente séance**
- ⇒ **Délibération : publicité des actes pris par les collectivités territoriales**
- ⇒ **Projet du SDE 76 : éclairage public de la route du Château**
- ⇒ **Colis de Noël des Aînés**
- ⇒ **Délibération : demande de fonds de concours pour les travaux concernant l'installation électrique de l'école maternelle**
- ⇒ **Avancement du projet de la halle**
- ⇒ **Avancement du PLUI**
- ⇒ **Informations diverses**
- ⇒ **Questions diverses**

1- COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE :

Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2- MODIFICATION DE LA PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITES DE MOINS DE 3500 HABITANTS :

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la publication des actes sous forme électronique et par affichage qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

3- SDE 76 : PROJET ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ROUTE DU CHÂTEAU :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 7 avril dernier, le Conseil Municipal avait adopté le projet SDE76 d'éclairage public de la route du château consistant à :

- La dépose de 9 lanternes sur supports béton
- La pose de 9 lanternes peintes de type « ABEL 6000R » 72W Leds 350 mA 3000K sur poteaux existants
- La mise en conformité de l'armoire de commande

Le coût des travaux s'élevait à 18 120.37 € TTC et la part communale à 6 907.64 € TTC.

A cause l'inflation, le SDE76 a été contraint d'augmenter les tarifs.

Le coût des travaux se monte désormais à 21 340.94 € TTC et une participation de la commune de 8 290.24 €.

Compte tenu de la forte hausse des prix, le Conseil Municipal décide (14 voix « contre » le projet) de ne pas donner suite à ce projet pour le moment.

4- COLIS DE NOËL DES AÎNES :

Chaque d'année la commune octroie un colis de Noël à nos aînés.

La commission CCAS s'est réunie le 15 novembre 2022 et propose un bon d'achat de 40 euros à Intermarché de Criquetot l'Esneval pour les personnes ayant eu 67 ans dans l'année. Cela représente 103 ayants droits.

Après délibération (11 voix « pour » et 3 abstentions), le Conseil Municipal valide le bon d'achat de 40 € à Intermarché de Criquetot l'Esneval pour les 103 ayants droits

Les bons pourront être utilisés du 12 décembre 2022 au 13 janvier 2023.

5- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX D'ELECTRICITE DE L'ECOLE :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de mise en conformité du tableau électrique de l'école maternelle ainsi que la mise en place d'un gestionnaire d'énergie des radiateurs ont été réalisés par l'entreprise VAUCHEL-LOUVEL.

Le coût des travaux s'élevant à 7 908.14 € HT soit 9 489.77€ TTC, Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine à hauteur de 50 % du prix hors taxe.

Après délibération (14 voix « pour »), le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à faire cette demande.

6- AVANCEMENT DU PROJET DE LA HALLE :

Différentes esquisses du projet ont été établies par M. Bressac architecte et présentées au Conseil Municipal. La commission, après plusieurs réunions d'échanges, a retenu une des 6 esquisses à partir de laquelle une version finale sera mise en forme.

Dès validation par la commission, l'architecte établira un avant-projet sommaire et un chiffrage.

7- AVANCEMENT DU PLUI :

La Communauté Urbaine (CU) organise des réunions de concertation avec la population pour chaque étape de l'élaboration du PLUI.

Un atelier grand public a été réalisé le mercredi 9 novembre au château de Grosmesnil à Saint Romain de Colbosc, un autre est prévu le mercredi 7 décembre à la salle des fêtes d'Anglesqueville l'Esneval (sur inscription).

Une réunion de restitution du diagnostic agricole a eu lieu le 10 novembre présentée par la CU et la chambre d'agriculture à laquelle participaient les élus et les agriculteurs. La part de terres agricoles représente 64.7% du territoire de la CU

Une des attentes principales exprimée par les agriculteurs est la préservation du foncier agricole.

Sur le territoire de la CU le nombre d'exploitations agricoles est passé de 508 en 2010 à 307 en 2022, le nombre d'emplois agricoles de 780 en 2010 à 296 en 2022. La moyenne des surfaces par exploitant est passée de 52ha en 2010 à 85 ha en 2022. En 2020 le bio est pratiqué sur 675ha.

L'élevage de grand bétail est en déclin au profit des grandes cultures. Des projets d'investissement sont en cours : bâtiments, panneaux photovoltaïques, aménagements en faveur des ressources en eau. La pratique de la vente en circuit courts concerne 28% des agriculteurs

8- INFORMATIONS DIVERSES :

- Illuminations de Noël : elles seront installées dans le centre bourg le mercredi 16 novembre, et l'allumage sera programmé du 09 décembre au 07 janvier.
- Plan de sobriété : Monsieur le Maire rappelle les horaires d'éclairage public de 6h00 jusqu'au lever du jour et de la tombée de la nuit jusqu'à 22h00.
L'éclairage public des routes départementales se coupera en même temps que l'éclairage de la commune.
- Compte-rendu de la commission départementale de la sécurité routière : Suite à l'accident mortel dans la nuit du 14 juillet 2022 route de la garenne, une réunion organisée par le département a eu lieu en mairie et sur site le 19 octobre avec les représentants de la gendarmerie, de la Communauté Urbaine, du Conseil Départemental, et de la commune. Le Département doit établir un compte rendu et apporter ses préconisations.

- Atelier Nature :

Le mardi 8 novembre, Mme JOUAN Leslie, M. CAILLOT Christian, M. SIMON Nicolas et Mme GIRARD Fanny se sont réunis.

Le but de cette première rencontre était de réfléchir à la mise en place d'Ateliers Nature.

(Il en existe déjà : taille sur les arbres fruitiers et greffage.....)

Programmation :

1) Mise en place de l'atelier participatif : plantation de 8 arbres

Le samedi 17 décembre à 14h.

En amont : - Piquetage : M. CAILLOT Christian

- Préparation des trous : M. AVENEL Guillaume

- Diffusion de l'info : Mme CATHERINE Valérie

2) M. CAILLOT a déjà participé à la tenue d'ateliers nature pour des scolaires, il se renseigne si l'école de Saint Martin peut être retenue dans le cadre du dispositif CU

3) autres projets d'ateliers

- taille et greffage (début de printemps)

- identification des arbres

- ramassage des fruits du verger, compote (septembre-octobre)

- construction d'hôtels à insectes

- etc

Prochaine réunion : mardi 17 janvier 2023 à 18h.

- Borne textile : Elle sera installée courant novembre à la place d'un des containers existants.
- Facturation de la cantine et de la garderie : A partir de la rentrée de novembre, la facturation sera mensuelle
- Organisation du Téléthon : des activités seront organisées par les associations le 3 décembre 2022 à la salle polyvalente. Les enfants du CMJ tiendront un stand d'origami sur le thème de Noël. Une vente de galettes aura lieu comme chaque année.
- Avancement du Bulletin municipal « Le B'écho » : Il en est au commencement. Nous avons trouvé l'habitant qui a du talent. Nous sommes en attente des articles des associations.
- Goûter de Noël : tous les enfants de l'école ainsi que les membres du club des Aînés sont invités à partager un goûter le vendredi 16 décembre à la salle polyvalente

9- QUESTIONS DIVERSES :

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.